

Demande déposée le 21/02/2023,

N° CU 092 025 23 00172

Par : **CABINET PAILLARD HPUC**

Demeurant à : **266 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS 12**

Représenté par : **Monsieur PAILLARD HERVE**

Sur un terrain sis à : **49 avenue de Stalingrad
25 Q 168**

Surface (m²) : 200

CADRE 2 : TERRAIN DE LA DEMANDE

Superficie des terrains de la demande (1) :

(1) *(sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur)*

CADRE 3 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Demande formulée en vue de connaître le droit de l'urbanisme et les limitations au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

CADRE 4 : REPONSE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Ce certificat présente les renseignements généraux concernant le droit applicable au terrain susvisé.

CADRE 5 : ACCORDS NECESSAIRES

CADRE 6 : DROIT DE PREEMPTION ET BENEFICIAIRE DU DROIT : LA COMMUNE

Droit de préemption urbain renforcé

Droit de préemption sur les Ventes de Fonds Artisanaux, Ventes de Fonds de Commerces, Ventes de Baux Commerciaux.

(Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption cité ci-dessus. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée.)

SANCTION : Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

CADRE 7 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Classement acoustique des infrastructures de transports terrestres prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans le secteur affecté par le bruit : catégorie 3

Cote Casier 29,10 NGF

Respect des prescriptions émises par l'arrêté préfectoral du 29/01/2004 portant approbation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Seine (PPRI) dans le Département des Hauts-de-Seine Zone B du PPRI

Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution électrique.

Zone de dégagement de l'aérodrome du Bourget

CADRE 8 : NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 30/01/2013, modifié de façon simplifiée le 19/12/2013, modifié les 02/07/2015, 12/12/2016 et le 03/10/2019, modifié de façon simplifiée le 24 juin 2021 et le 3 février 2022.

Lorsqu'indiqué au règlement à L'article 12 , Sur les unités Foncières comprises tout ou en Partie dans le périmètre de 500 m représenté au plan de zonage, 1 place pour 60 m² de surface de plancher est exigée sans pouvoir être dépassée.

Part communale majorée: 20 %

Zone UAb du PLU

CADRE 9 : CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

(ces dispositions figurent dans le document joint au présent certificat)

CADRE 10 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DENSITE

Sans objet

CADRE 11 : EQUIPEMENTS PUBLICS

RESEAUX	Desserte	Desservi : Capacité			Vers le
		Bonne	Insuffisante	Mauvaise	
Eau potable	Non renseigné				
Eaux pluviales	Non renseigné				
Eaux usées	Non renseigné				
Gaz	Non renseigné				
Electricité	Non renseigné				
Téléphone	Non renseigné				
Voirie	Non renseigné				

CADRE 12 : TAXES ET CONTRIBUTIONS

(Les taxes et contributions ne peuvent être examinées qu'à l'examen de l'instruction de demande d'autorisation. Les renseignements ci-dessous n'ont qu'un caractère indicatif, valable à la date de délivrance du présent certificat.)

TAXE D'AMENAGEMENT :

Part communale : cf ::: cadre 8

Part départementale : 2.3%

Part régionale : 1%

REDEVANCE pour la création de bureaux ou de locaux de recherche en région Ile-de-France

REDEVANCE d'archéologie préventive : 0.4%

CADRE 13 : OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**CADRE 14 : FORMALITES ADMINISTRATIVES PREALABLES A L'OPERATION**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme

Signé par : Alexis Bachelay
Date : 27/02/2023
Qualité : L'Adjoint au Maire délégué à
l'aménagement durable, urbanisme,
renouvellement urbain

**LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS CI-DESSOUS**

EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME : Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. En effet si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposées.

DROITS DES TIERS: La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges du lotissement...), que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

DUREE DE VALIDITE: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

RENSEIGNEMENTS Pour toute demande de renseignements complémentaires, s'adresser à :

SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE
POLE URBAIN
42, rue de La Reine Henriette
92700 COLOMBES
Tél : 01-70-72-18-96

Hôtel de Ville - Place de la République - 92701 Colombes Cedex - Tél. : 01 47 60 80 00 - Fax : 01 47 60 80 85

Toute correspondance doit être adressée à « Monsieur le Maire de Colombes » République Française Département des Hauts-de-Seine



Pôle Développement Territorial

Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement

Service Droit des Sols

☎ : 01-47-60-80-80

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Le Maire de COLOMBES certifie que la propriété cadastrée : 25 Q 168,

est à ce jour sise 49 avenue de Stalingrad

En foi de quoi, le présent certificat est délivré.

Signé par : Alexis Bachelay
Date : 27/02/2023
Qualité : L'Adjoint au Maire délégué à
l'aménagement durable, urbanisme,
renouvellement urbain



Hôtel de Ville - Place de la République - 92701 Colombes Cedex - Tél. : 01 47 60 80 00 - Fax : 01 47 60 80 85

Toute correspondance doit être adressée à « Monsieur le Maire de Colombes » République Française
Département des Hauts-de-Seine

Commune de **COLOMBES** (Département des HAUTS DE SEINE)

Adresse : **49 avenue de Stalingrad**

Cadastre : Section Q n°168

Contenance cadastrale : 200 m²

Dossier n°230170

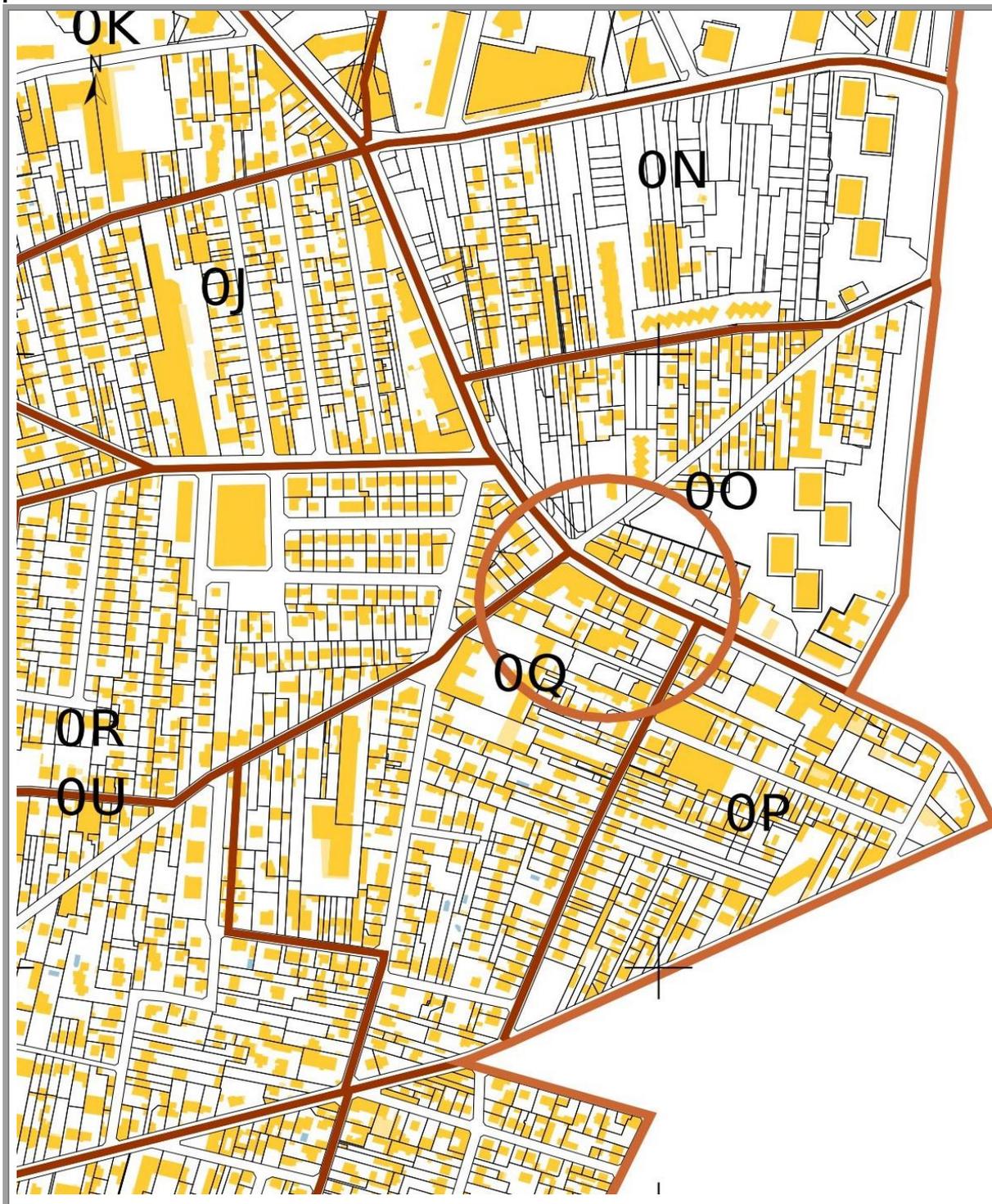
PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/5000

PROPRIETAIRE(S): M. REKKAB

Lot(s) 23 de l'état descriptif de division

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



Fiche parcelle cadastrale

Colombes
Q 168

Géofoncier

Fiche éditée le 9 mars 2023 à 15h11

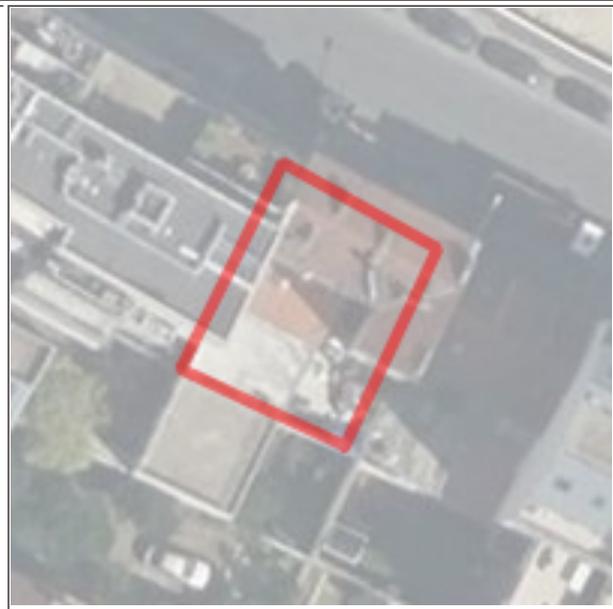
AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Colombes (92025)
Préfixe : 000
Section : Q
Numéro : 168

Adresse postale la plus proche :
49 Avenue de Stalingrad 92700 Colombes



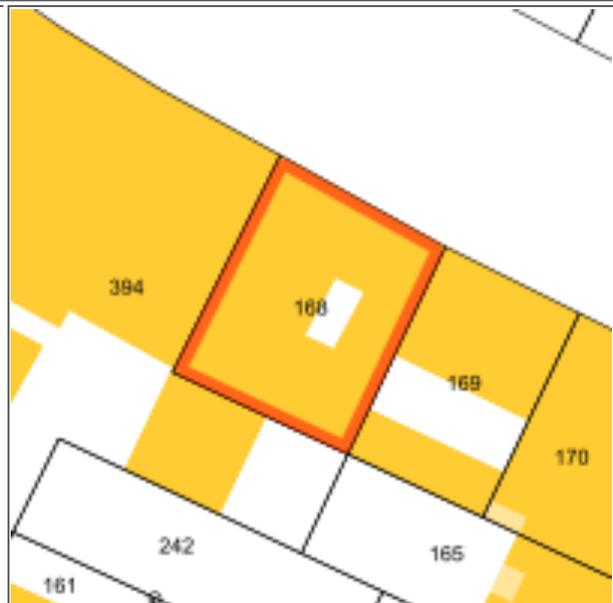
INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 2 a *
Parcelle arpentée : non

Pas d'information sur l'origine de la parcelle.

Lieu-dit cadastral : LES SAZIERES SUR LE CHEMIN DE GENNEVILLIERS

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Canevas (triangulation, polygonation, nivellement) en 2019 par Hervé CRANCE (dossier AC190244 detenu par SELARL RENFER et VENANT)
Aucun document disponible sur Géofoncier

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

UAb
Zone UAb

Lien : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/fc699204a79264f326dc07ab0186a8b8/download-file/92025_reglement_20220203.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Colombes&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=92700>
[Avenue de Stalingrad 92700 Colombes](#)

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **145000 €**
Date de la mutation : 2019-12-06
Prix / m² estimé : 3085,11 € / m²
Locaux
appartement (47 m² , 2 pièce(s))

ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	92 1	COM	025 COLOMBES	TRES	013	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	R04048							
Propriétaire 49 AV DE STALINGRAD 92700 COLOMBES MBKWLW																										
PROPRIÉTÉS BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
10	Q	168		49	AV DE STALINGRAD 001 LOT 0000023 83 / 1000	8567	A	01	04	02001	0126398 U	025A	C	H	AP	6	1310								P	1310
R EXO 0 EUR																										
REV IMPOSABLE COM 1310 EUR COM R IMP 1310 EUR																										

PROPRIÉTÉS NON BATIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION												LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille		
HA A CA REV IMPOSABLE 0 EUR COM										R EXO 0 EUR TAXE AD R EXO 0 EUR													
CONT 0										R IMP 0 EUR R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR													

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier :

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgif.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 06/03/2023
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 9214101500

SF2307028819

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 092				Commune : 025				COLOMBES		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
Q	0168			49 AV DE STALINGRAD	0ha02a00ca					
Q	0168	001	23	83/1000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES - SOUS/SOL

ADRESSE : 49 avenue de Stalingrad – 92700 COLOMBES

CADASTRE : section Q n° 168

Dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés, la situation de la propriété est la suivante :

N'est pas connue comme étant affectée par des travaux souterrains abandonnés.

Les renseignements ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement.

Paris, le 7 mars 2023





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

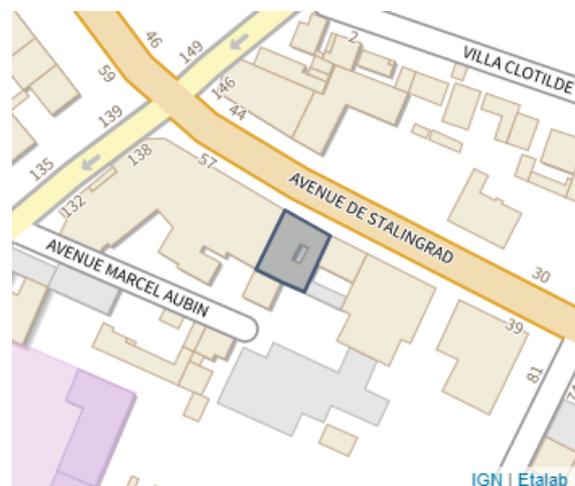
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

92700 COLOMBES

Code parcelle :
000-Q-168



Parcelle(s) : 000-Q-168, 92700 COLOMBES

1 / 9 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRI de la Seine a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 28/05/1998

Date d'approbation : 08/01/2004

Date de modification : 24/11/2021

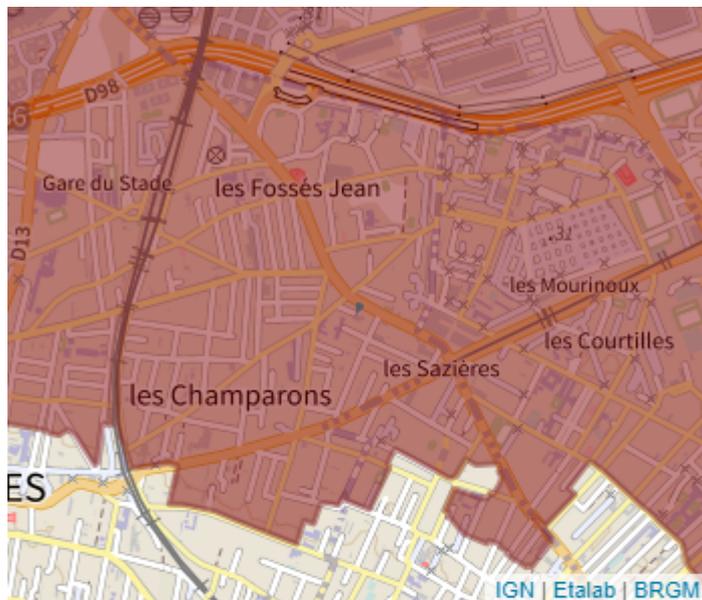
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 0/3



- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



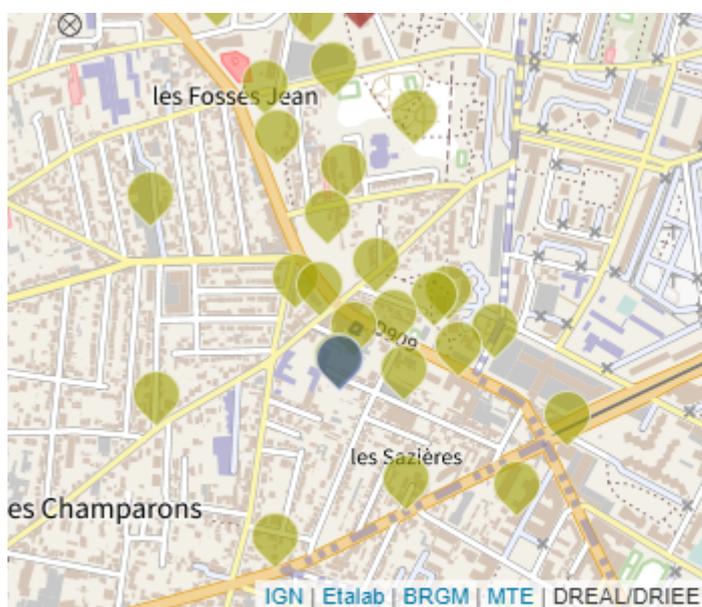
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 25 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 9

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100678A	06/07/2001	07/07/2001	03/12/2001	19/12/2001
INTE0300592A	17/06/2003	17/06/2003	03/10/2003	19/10/2003
INTE9200533A	31/05/1992	01/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
INTE9500104A	19/07/1994	19/07/1994	03/03/1995	17/03/1995
INTE9900444A	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19840921	05/05/1984	05/05/1984	21/09/1984	18/10/1984

Inondations Remontée Nappe : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200700A	04/04/2001	20/06/2001	17/01/2003	24/01/2003

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
CEP CENTRE ETUDES PHYSIOLOGIE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006501640

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Fransor Industrie, anc. Luxtone, anc. Ets Claude Bonnier	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884187
Clausse Mathieu (S.A.)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884402
Colombes Autos (Sarl)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884739
Réalisation Matériels Spéciaux (RMS)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884909
Malherbe (Ets)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884984
Précision Cinématographique (La)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885646
Roux (Usine)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886502
Depaepe (Henri) (SA), anc. Antar	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886140
Vasseur (Ets)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886364
Leger (Ets)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887022
Colombes (Pressing)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887233
Muller (Sté Théodore), anc. Sté Franco-américaine de caoutchouc, anc. Sté pour le ramassage et la régénération des huiles usagées	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887448
THIOSOLITE (Sté La)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887523
MACCARIO (Garage)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887810
BARCLAY (Entreprise)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887119
Solférino (Garage)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888028
Buillot (Garage)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888100
Sol Essais Etudes (Société), anc. Société BTM, anc. Société Chimie Atomistique S.A. et Etablissement André et Stinger dit "la Radio Lumineuse"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888676
SATEB (SARL), Société BESNARD et GUYOT (SARL), anc. BOROT (S.A.)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888800
Office Public d'habitations à loyer modéré de Bois-Colombes (OPHLM)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885763

Nom du site	Fiche détaillée
Le Coustillier (Ets)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886386
Denis (M.)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887250
Quatre routes (Garage des) (SARL)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887753
BP (Société Française des Pétroles) -Station des 4 routes, anc. Ets Rolland	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887876
BP France (Société), anc. Mobil-Oil	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888673

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Electro-Luminescence	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00037920101